

L'ESSENTIEL 2023

Panorama Emploi Formation

Branche des entreprises des services d'eau et d'assainissement

Convention collective nationale des entreprises des services
d'eau et d'assainissement

IDCC 2147



OBSERVATOIRE
AKTO

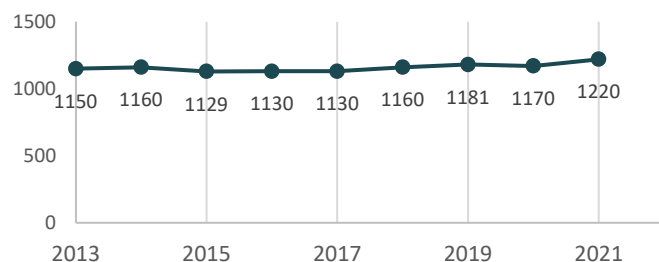
Édition
2023

Les entreprises dans la branche

LES ENTREPRISES

- La branche compte 510 entreprises en 2021 réparties dans 1 220 établissements.
- Les établissements de la branche sont en majorité des TPE (-10 salariés), mais leur part diminue légèrement ces dernières années (62% contre 75% en 2016) au profit de plus grandes structures.
- Parmi les salariés couverts par l'IDCC 2147, 85,8% travaillent dans le « captage, traitement et distribution d'eau ».

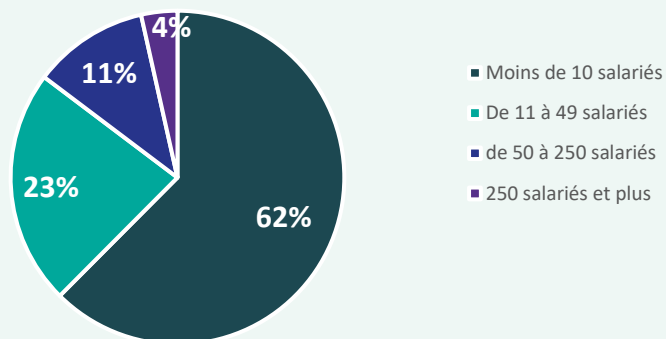
Évolution du nombre d'entreprises



Source : INSEE, DSN 2021, Dares

Répartition des entreprises

Selon leur taille



- Production et distribution d'eau potable
- Assainissement des eaux usées
- Recherche et contrôles de la qualité de l'eau
- Métiers transversaux



510
entreprises
dont 85% ont
moins de 50
salariés

1220
établissements

85,8%
des entreprises
appartiennent au
secteur de captage,
traitement et
distribution d'eau

62%
D'entreprises de
moins de 10
salariés

Les emplois dans la branche

LES SALARIÉS ET LES EMPLOIS

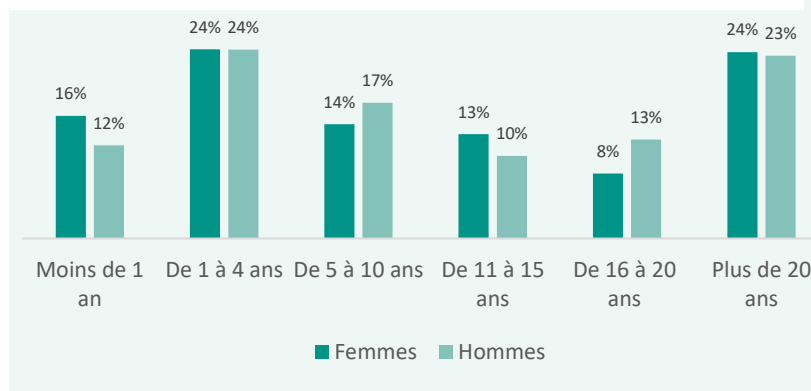
- Les personnes en CDI travaillent principalement dans les fonctions supports (87% de CDI), en revanche le recours au CDD est plus important dans les filières de production/traitement et assainissement (63%).
- Les femmes sont majoritaires dans les filières commerciales/relation clients (CDI : 35% ; CDD : 26% des effectifs) et fonctions supports/métiers transversaux (CDI : 45%; CDD : 47% des effectifs)
- L'intérim est principalement mobilisé pour les filières de production / traitement et assainissement (10% des entreprises). Ce sont les entreprises de plus de 250 salariés qui ont le plus recours à l'intérim, toutes filières confondues.



- Les salariés de 36 à 55 ans représentent plus de 50% des effectifs des entreprises.
- La répartition des femmes et des hommes selon les années d'ancienneté est plutôt similaire selon les tranches. La différence la plus significative (5 points), concerne les 16 à 20 ans d'ancienneté, qui représentent 13% des hommes contre 8% des femmes.

Répartition des salariés

Nombre d'années d'ancienneté des salariés selon le sexe



38 800

salariés

50%

des salariés ont
entre 36 à 55 ans

10%

des entreprises faisant
appel à l'intérim pour
les filières de
production, traitement
et assainissement

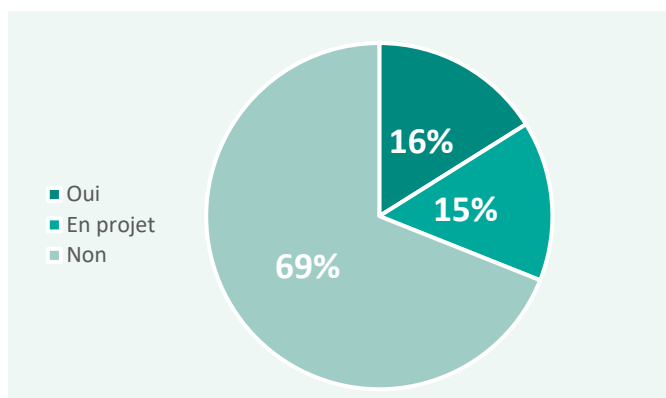


Responsabilité sociale des entreprises de la branche

LA RSE DANS LES ENTREPRISES DE LA BRANCHE

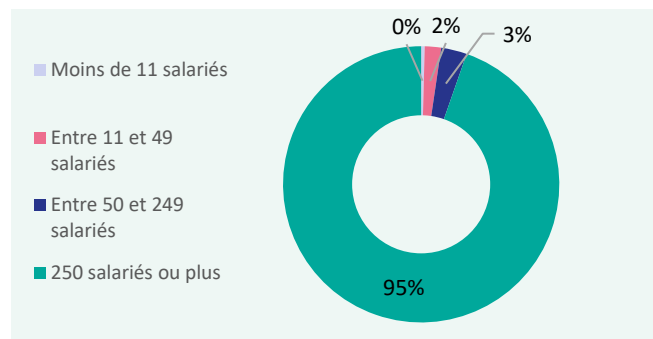
- La RSE est un sujet adressé principalement par les entreprises de plus de 249 salariés : 2 tiers envisagent de mettre en place ou ont déjà conclu un accord sur la RSE.
- En revanche, cela ne représente que 36% des entreprises de plus de 11 à 49 salariés.
- Un tiers des entreprises ont adopté **un accord ou une charte sur le télétravail** ou ont le projet de le faire.
- Les entreprises de plus de 50 salariés sont les moins représentées : 27% ont mis en place un accord d'entreprise.
- 47% des entreprises ayant adopté un accord sur le télétravail sont des entreprises entre 11 et 49 salariés

Entreprises ayant pris des dispositions pour le télétravail



- **Le handicap** est un sujet principalement adressé par les entreprises de plus de 250 salariés (75%). La mise en place d'actions sur cette thématique est encore minoritaire chez les moins de 249 salariés.
- Cela est à corrélérer avec la part de travailleurs handicapés au sein des entreprises : 95% des entreprises employant des travailleurs en situation de handicap sont les entreprises de plus de 249 salariés.

Part des entreprises employant des salariés en situation de handicap



- La majorité des entreprises considère que les **transitions écologiques et énergétiques** ont un impact modéré (35%) à important (40%) sur leur activité.
- En revanche, moins d'un tiers de ces entreprises (28%) ont pris des mesures pour faire face à ces impacts.

1 sur 3

Entreprises ont adopté un accord ou une charte sur le télétravail ou ont le projet de le faire.

75%

des entreprises de plus de 250 salariés ont conclu un accord sur le handicap

28%

des entreprises de la branche ont mis en œuvre des actions pour faire face aux transitions écologiques et énergétiques

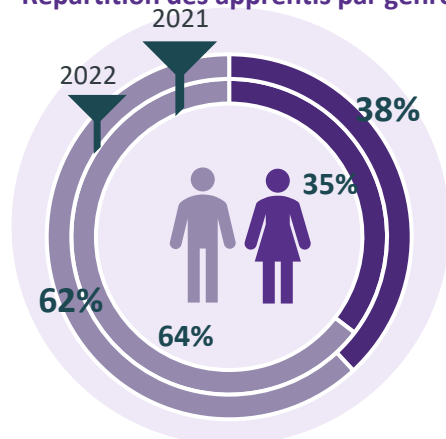


La formation professionnelle

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Plus de la moitié des apprentis ont entre **20 et 25 ans**.
- La majorité des salariés recrutés en contrat d'apprentissage ont un diplôme équivalent à un **bac + 2 ou plus (94%)**

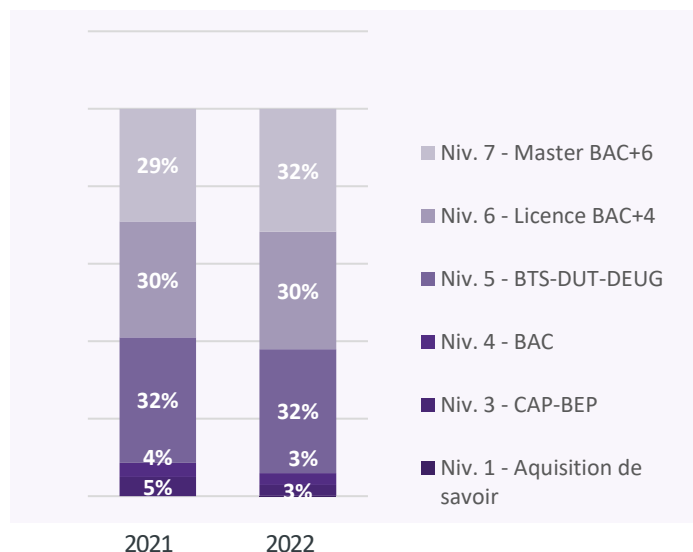
Répartition des apprentis par genre



- Un tiers des certifications visées sont **de niveau 7**, ce qui équivaut à un niveau bac +5 à bac +6 (24%).
- Un tiers (33%) vise l'obtention d'un **Bac +2** (BTS, DUG ou DUT) et un tiers vise l'obtention d'un **Bac +3 ou Bac +4 (titres de Niveau 6)**.
- Les titres et diplômes visés sont très diversifiés, mais le premier est le **BTSA Gestion et maîtrise de l'eau**.

Répartition des certifications visées

Selon leur niveau



1369

contrats
d'apprentissage

+6,5%

d'apprentis par
rapport à 2021

38%

des apprentis sont
des femmes

94%

des titres visés
sont des Bac +2
ou plus

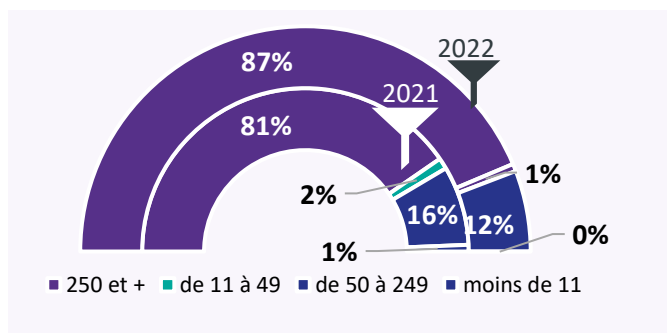


La formation professionnelle

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

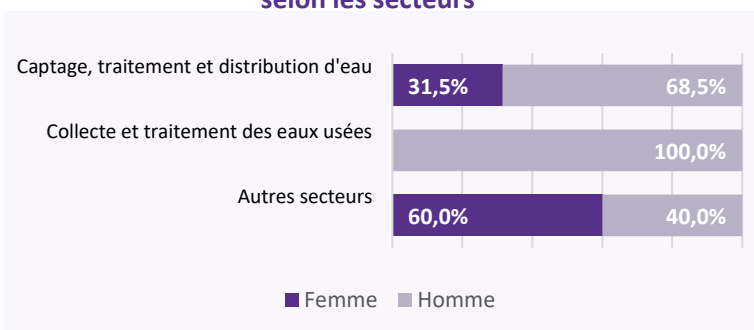
- Le nombre de bénéficiaires de contrats de professionnalisation est en baisse en 2022 (-17%), suivant la tendance nationale où ce nombre recule de 0,5% sur la même période face à la montée en puissance du contrat d'apprentissage.
- La majorité des entreprises mobilisant les contrats de professionnalisation sont des entreprises de grande taille : 87% des bénéficiaires sont dans des entreprises de 250 salariés et plus en 2022 contre 44% au niveau national toutes branches confondues selon la Dares.

Répartition des contrats de professionnalisation par tranche d'effectif



- La classe d'âge des 20-23 ans est prédominante chez les bénéficiaires de contrats de professionnalisation, que ce soit chez les femmes (36%) comme chez les hommes (27%) en 2022 (même si cette tranche est en diminution par rapport à 2021).
- La répartition entre les femmes et les hommes est hétérogène selon les secteurs : la proportion de femmes a baissé depuis 2021 pour les secteurs Captage, traitement et d'eau et Collecte et traitement des eaux usées, mais elle est en augmentation dans les autres secteurs.
- A titre de comparaison, au niveau national, toutes branches confondues, la proportion de femmes est de 48% selon la Dares alors qu'elle est de 34% pour la branche.

Répartition des contrats de professionnalisation par genre selon les secteurs



194
contrats de
professionnalisation

34%
Des bénéficiaires
sont des femmes

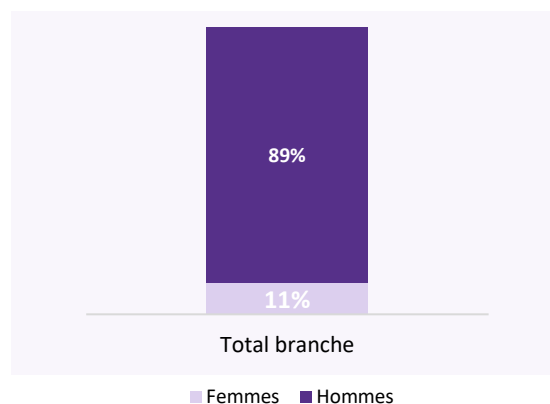


La formation professionnelle

LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES DES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIES

- En 2022, 1 839 salariés ont bénéficié d'une action de formation dans le cadre du plan de développement des compétences (moins de 50 salariés).
- La proportion de femmes dans la branche ayant bénéficié d'une action de formation au titre du plan de développement des compétences (moins de 50 salariés) est de 11%. Cette proportion se confirme dans la majorité des secteurs, avec néanmoins une proportion plus importante de femmes dans les autres secteurs (26%)

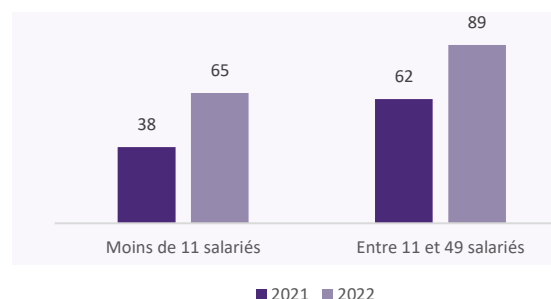
Répartition des stagiaires selon le sexe



- Les stagiaires formés dans le cadre du plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés (financé par Akto) appartiennent majoritairement à la classe d'âge des 35-54 ans (60%).

- On note une nette progression du nombre d'entreprises formatrices entre 2021 et 2022 sur les moins de 11 avec un quasi doublement du nombre d'entreprises.
- Pour les entreprises de 11 à 49 salariés, la progression d'entreprises formatrices est de + 37%.
- Les effectifs des stagiaires sont en majorité des employés, à 53%.

Nombre d'entreprises formatrices en 2021 et 2022



- Les cinq premiers domaines de formation sur le plan de développement des compétences concernent majoritairement des formations obligatoires ou recommandées types SST, Amiante, habilitations électriques, travail en hauteur, CACES, CATEC... Ces 5 domaines représentent quasiment 70% des formations financées au titre du plan de développement des compétences moins de 50 salariés.

1839

stagiaires

11%

de femmes
bénéficiaires du plan
de développement des
compétences

70%

de formations
obligatoires ou
recommandées

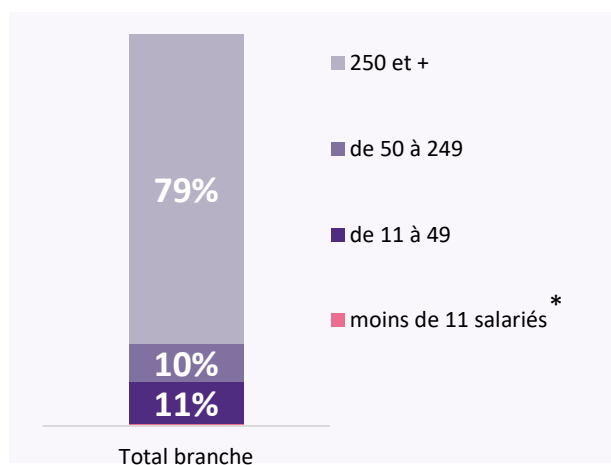


La formation professionnelle

FNE - Formation

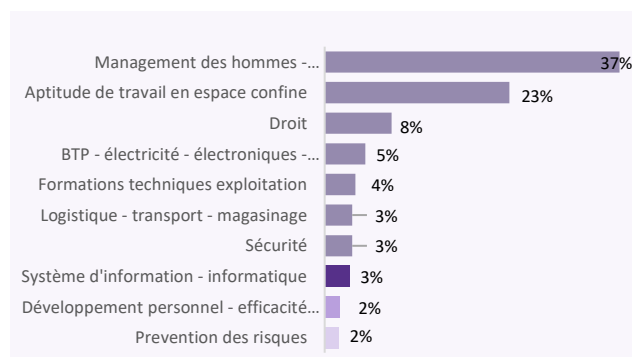
- Les grandes entreprises de 250 salariés et plus représentent 79% du FNE-Formation. Cette tendance majoritaire se confirme dans les secteurs Captage, traitement et distribution d'eau et Collecte et traitement des eaux usées. En revanche, dans les autres secteurs, ce sont les entreprises de 50 à 249 et de 11 à 49 que l'on retrouve à part égale (43% chacun).
- Les bénéficiaires sont en majorité des employés, techniciens et agents de maîtrise à 50%, suivis par les cadres à 34%.

Répartition des bénéficiaires selon la taille de l'entreprise



- 24% des bénéficiaires du FNE sont des femmes, ce qui représente 10% de plus que l'an dernier.
- La répartition entre les femmes et les hommes est hétérogène selon les secteurs : la proportion de femmes a baissé depuis 2021 pour les secteurs Captage, traitement et d'eau et Collecte et traitement des eaux usées, mais elle est en augmentation dans les autres secteurs, et on observe au global une augmentation de 10 points de la part des femmes parmi les bénéficiaires.

Top 3 des thématiques ciblées



- Le domaine de formation prédominant financé sur le Fonds National de l'emploi est le Management. Dans le 2ème domaine Environnement, sont classées les formations CATEC certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés.

* Il n'y a pas de bénéficiaires au titre du FNE pour les entreprises de moins de 11 salariés.

1249

stagiaires

24%

de femmes
Bénéficiaires
du FNE Formation

50%

d'employés

37%

de formations
Management



SYNTHÈSE
PANORAMA
EMPLOI
FORMATION

EDITION
2023



Ce panorama a été conçu sous l'égide de la FP2E et des partenaires sociaux

PARADOXES
Relier les mondes

bva
People
Consulting

L'enquête a été réalisée par le cabinet BVA
Ce panorama a été réalisé par le cabinet Paradoxes Conseil

OBSERVATOIRE
AKTO